Informations de sécurité et risques

Vol en parapente biplace - Overfly Tenerife

Entreprise coordinatrice / commercialisatrice	Overfly Paragliding, S.L. / Overfly Tenerife
Activité	Vol en parapente biplace
Zone d'activité habituelle	Sud de Ténérife / Costa Adeje, ou tout autre site de vol adapté en fonction des conditions météorologiques et de sécurité.
Lieu de rendez-vous habituel	Parking de Playa de la Enramada, à La Caleta, Costa Adeje, sauf indication contraire dans la réservation.
Durée approximative	En fonction du produit réservé et des conditions météorologiques du jour.
Langues d'accueil	Espagnol, anglais, français, allemand ou italien, sous réserve de disponibilité opérationnelle.

Ce document fait partie des informations préalables fournies avant la réservation et avant l'activité. Il aide les participants à comprendre la nature, les conditions et les principaux risques d'un vol en parapente biplace avec Overfly Tenerife.

1. Réservations individuelles et de groupe

La réservation peut être faite par le participant lui-même ou par une personne qui réserve au nom de deux participants ou plus.

Lorsqu'une réservation est faite pour plusieurs personnes, la personne qui réserve déclare avoir reçu ces informations de sécurité et de risques et s'engage à les partager avec tous les participants avant l'activité.

Chaque participant doit remplir les conditions physiques nécessaires, fournir des informations exactes, suivre les consignes du pilote et signaler à Overfly Tenerife ou au pilote, avant le vol, toute situation médicale, physique ou personnelle pouvant affecter sa sécurité.

2. Nature de l'activité

Le vol en parapente biplace est une activité aérienne de tourisme actif qui se déroule en milieu naturel. Il dépend du vent, des conditions météorologiques, de la visibilité, du terrain de décollage et d'atterrissage, ainsi que de la collaboration du passager avec le pilote.

Le site de décollage, l'itinéraire, la durée exacte du vol et le lieu d'atterrissage peuvent varier pour des raisons météorologiques, techniques, opérationnelles ou de sécurité. La décision finale de réaliser, reporter, modifier ou annuler l'activité revient au pilote ou au responsable de la sécurité.

3. Pilote exécutant et assurances

Le vol sera réalisé par un pilote professionnel désigné par Overfly Tenerife. Ce pilote pourra intervenir comme professionnel autonome collaborateur, avec sa propre habilitation, son expérience et son assurance professionnelle en vigueur.

Overfly Tenerife dispose également des assurances correspondant à son activité. En cas d'incident, d'accident ou de réclamation, la gestion se fera selon la nature des faits, l'intervention professionnelle réalisée et les couvertures applicables.

Les données concrètes du pilote exécutant et des polices applicables seront disponibles pour l'utilisateur si nécessaire et seront enregistrées en interne avec la réservation ou le registre de l'activité.

4. Principaux risques

Chaque participant comprend que, même si des mesures de sécurité sont appliquées et que le vol est réalisé avec du matériel adapté et des pilotes qualifiés, le risque zéro n'existe pas dans une activité aérienne en milieu naturel.

- Trébuchements, glissades ou chutes lors du décollage ou de l'atterrissage.
- Coups, contusions, entorses, blessures musculaires ou gêne causée par le harnais.
- Étourdissements, vertiges, nausées, anxiété ou malaise pendant le vol.
- Atterrissage brutal ou atterrissage sur un site de repli pour des raisons de sécurité.
- Changements de vent, turbulences, thermiques, descendances, visibilité ou conditions météorologiques.
- Risques inhérents à une activité aérienne et d'aventure pratiquée en milieu naturel.

5. Conditions physiques des participants

Chaque participant doit être dans des conditions physiques et mentales adaptées pour participer à l'activité.

Avant le vol, chaque participant doit informer Overfly Tenerife ou le pilote de toute blessure, maladie, grossesse, intervention récente, problème cardiaque, respiratoire, neurologique ou articulaire, vertige sévère, anxiété importante, limitation de mobilité ou toute autre circonstance pouvant affecter sa sécurité pendant l'activité.

Les participants ne doivent pas prendre part à l'activité sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance susceptible d'altérer leur coordination, leur compréhension ou leur capacité à suivre des instructions.

L'entreprise ou le pilote peuvent refuser la participation d'une personne s'ils considèrent qu'elle ne remplit pas les conditions de sécurité nécessaires.

6. Consignes de sécurité

Chaque participant s'engage à suivre à tout moment les consignes du pilote et du personnel responsable. Il devra notamment :

- Écouter les consignes de sécurité avant le vol.
- Courir pendant le décollage si le pilote le demande.
- Ne pas s'asseoir pendant le décollage tant que le pilote ne l'a pas autorisé.
- Adopter la position indiquée pour l'atterrissage.
- Ne pas manipuler le matériel de vol, les mousquetons, les commandes, le harnais, la caméra ou tout autre élément sans autorisation.
- Signaler toute crainte importante, tout malaise ou tout problème avant ou pendant l'activité.

Le non-respect des consignes de sécurité pourra entraîner l'annulation de l'activité si le pilote considère qu'il existe un risque pour le participant, pour le pilote ou pour des tiers.

7. Vêtements et matériel nécessaires

Overfly Tenerife et/ou le pilote fourniront le matériel technique nécessaire au vol en parapente biplace.

Chaque participant doit porter des chaussures fermées et confortables. Il est recommandé de porter des vêtements confortables et adaptés aux conditions météorologiques. Il ne faut pas voler avec des sandales, des tongs ou des chaussures pouvant se détacher pendant le décollage ou l'atterrissage.

8. Prix, annulations et changements dus à la météo

Le prix applicable est celui indiqué et accepté au moment de la réservation, taxes comprises, conformément aux conditions publiées par Overfly Tenerife.

L'activité peut être retardée, modifiée, reprogrammée ou annulée en raison de la météo, du vent, de la sécurité opérationnelle ou d'autres causes justifiées. En cas d'annulation par Overfly Tenerife pour des raisons de sécurité ou de météo, les conditions de reprogrammation ou de remboursement indiquées dans la réservation s'appliqueront.

En cas d'annulation ou de désistement de la part du client, les conditions acceptées au moment de la réservation s'appliqueront.

9. Mineurs

Les mineurs ne peuvent participer qu’avec l’autorisation de leur mère, père, tuteur/trice ou représentant légal. La personne qui effectue la réservation ou accepte ce document au nom d’un mineur déclare avoir la capacité légale d’autoriser sa participation à l’activité.

10. Réclamations

Des formulaires de réclamation sont à la disposition des utilisateurs. Tout incident peut être signalé à Overfly Tenerife via les moyens de contact indiqués dans la réservation ou sur le site web.

11. Déclaration d'acceptation

En acceptant ce document pendant le processus de réservation, la personne qui effectue la réservation déclare que :

1. Elle a reçu et lu les informations préalables concernant l’activité.

2. Elle comprend que le vol en parapente biplace est une activité aérienne de tourisme actif.

3. Elle a été informée des principaux risques, effectifs et potentiels, de l’activité.

4. Elle a été informée que le vol peut être réalisé par un pilote professionnel autonome collaborateur d’Overfly Tenerife.

5. Elle a été informée de l’existence d’assurances applicables à l’activité.

6. Si elle réserve pour d’autres personnes, elle s’engage à partager ces informations avec les autres participants avant l’activité.

7. Elle confirme que les informations de la réservation sont correctes, notamment le nombre de participants, les âges, les poids et les coordonnées lorsqu’ils sont demandés.

8. Elle comprend que chaque participant doit informer Overfly Tenerife ou le pilote, avant le vol, de toute condition physique, médicale ou personnelle pertinente.

9. Elle comprend que l’activité peut être modifiée, retardée ou annulée pour des raisons météorologiques ou de sécurité.

10. Elle accepte les conditions de réservation et, si elle participe également à l’activité, accepte volontairement de prendre part au vol.

Cette acceptation ne suppose aucune renonciation aux droits légalement reconnus à la personne qui effectue la réservation ni aux autres participants en tant qu’utilisateurs ou consommateurs.

L’acceptation en ligne de ce document sera associée à la réservation correspondante, ainsi qu’à la date, à l’heure, au produit réservé, au nombre de participants et à la version du document acceptée. **Version 1.0 -**